Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_04-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2026

Date de la convocation : 26/06/2026
Date d'affichage : 26/06/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline		X Excusée	Maëlys BERTHO	EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves		X Excusé	Jean-Luc GALLLAIS	RAVET Sylvain		X Excusé	Arnaud EON
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	16	3	19

D2026_07_004 Décision modificative n°2 au Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121.22 ;

Vu le Code Général des Finances Publiques ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 simplifié applicable à la collectivité ;

Vu la délibération n° D2026-02-07 portant sur l'adoption du budget principal en date du 12 février 2026 ;

Vu la délibération n° D2026-04-10 portant sur la décision modificative n°1 en date du 14 avril 2026 ;

Vu l'avis de la commission Finances du 24 juin 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin de permettre le règlement de factures en attente, tant dans les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Madame La Maire propose de modifier le Budget Principal. Cette décision modificative n° 2 sur l'exercice 2026 impacte la section de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT en DEPENSES et en RECETTES ; Ces modifications s'équilibrent en FONCTIONNEMENT et en INVESTISSEMENT.

POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, une augmentation au Chapitre 011 et au chapitre 65 et une baisse au chapitre 023 :

- Le chapitre 011 a été sous-estimé, il convient donc de l'augmenter de 85 000.00 €
- Le chapitre 65 a été sous-estimé, il convient donc de l'augmenter de 33 500.00 €
- Le chapitre 023 a été surestimé, il convient de le réduire de 19 839.63 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_04-DE

MODIFICATIONS SELON LE TABLEAU CI-DESSOUS :

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	BP 2026 VOTE	Modifications apportées	Nouveau BP
011	391 000,00 €	85 000,00 €	476 000,00 €
65	131 000,00 €	33 500,00 €	164 500,00 €
023	46 510,00 €	- 19 839,63 €	26 670,37 €
TOTAL		98 660,37 €	

POUR LES RECETTES DE FONCTIONNMENT, une augmentation au chapitre 013, au chapitre 74 et au chapitre 75 :

- Le chapitre 013 a été sous-estimé, il convient donc de l'augmenter de 25000.00 €
- Le chapitre 74 a été sous-estimé, il convient donc de l'augmenter de 30659.00 €
- Le chapitre 75 a été sous-estimé, il convient donc de l'augmenter de 43001.37 €

MODIFICATIONS SELON LE TABLEAU CI-DESSOUS :

- **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	BP 2026 VOTE	Modifications apportées	Nouveau BP
013	30 000,00 €	25 000,00 €	55 000,00 €
74	240 000,00 €	30 659,00 €	270 659,00 €
75	47 000,00 €	43 001,37 €	90 001,37 €
TOTAL		98 660,37 €	

Cette modification est intégrée au Budget Principal de fonctionnement tel que décrit ci-dessous :

MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL EN FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
AVANT LA DECISION MODIFICATIVE	1 444 010,00 €	1 444 010,00 €
Différence	+ 98 660,37 €	+ 98 660,37 €
APRES LA DECISION MODIFICATIVE	1 542 670,37 €	1 542 670,37 €

POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, une augmentation au Chapitre 21 et au chapitre 4581 :

- Le chapitre 21 a été sous-estimé, il convient donc de l'augmenter de 70 000.00 €
- Le chapitre 4581241 a été sous-estimé, il convient donc de l'augmenter de 574.60 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_04-DE

MODIFICATIONS SELON LE TABLEAU CI-DESSOUS :

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	BP 2026 VOTE	Modifications apportées	Nouveau BP
21	192 920,40 €	70 000,00 €	262 920,40 €
4581241	15 000,00 €	23 574,60 €	38 574,60 €
		93 574,60 €	

Pour les recettes d'Investissement, une augmentation au Chapitre 16 et au chapitre 4582 et une diminution au chapitre 021 :

- Le chapitre 021 a été surestimé, il convient donc de le diminuer de 19 839.63 €
- Le chapitre 4582 a été sous-estimé, il convient donc de l'augmenter de 23 574.60 €
- Le chapitre 16 doit être utilisé pour permettre l'équilibre de la section investissement de 79 714.63 €

MODIFICATIONS SELON LE TABLEAU CI-DESSOUS :

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	BP 2026 VOTE	Modifications apportées	Nouveau BP
021	46 510,00 €	- 19 839,63 €	26 670,37 €
4582241	15 000,00 €	33 699,60 €	48 699,60 €
16		79 714,63 €	
		93 574,60 €	

MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL EN INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
AVANT LA DECISION MODIFICATIVE	363 020.00 €	705 626.25€ €
Différence	+ 93 574.60 €	+ 93 574.60 €
APRES LA DECISION MODIFICATIVE	456 594.60 €	799 200.85 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_04-DE

Ainsi le budget principal modifié en FONCTIONNEMENT :

DEPENSES			
CHAPITRES		BP	DM
011	Charges à caractère général	391 000,00 €	476 000,00 €
012	Charges du personnel	610 000,00 €	610 000,00 €
014	Atténuations de produits	19 000,00 €	19 000,00 €
023	Virement à la section Investissement	46 510,00 €	26 670,37 €
042	Opérations d'ordre transfert e/ section	226 000,00 €	226 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	131 000,00 €	164 500,00 €
66	Charges financières	17 000,00 €	17 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 500,00 €	1 500,00 €
68	Dotations aux provisions	2 000,00 €	2 000,00 €
		1 444 010,00 €	1 542 670,37 €

RECETTES			
CHAPITRES		BP	DM
013	Atténuations de charges	30 000,00 €	55 000,00 €
70	Produits des services du domaine	125 000,00 €	125 000,00 €
73	Impôts et taxes	111 000,00 €	111 000,00 €
731	Fiscalité locale	690 000,00 €	690 000,00 €
74	Dotations et participations	240 000,00 €	270 659,00 €
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00 €	90 001,37 €
76	Produits financiers	10,00 €	10,00 €
77	Produits spécifiques	201 000,00 €	201 000,00 €
		1 444 010,00 €	1 542 670,37 €

Ainsi le budget principal modifié en INVESTISSEMENT :

DEPENSES			
CHAPITRES		BP	DM
040	Opérations d'ordre transfert sections		
16	Emprunts et dettes assimilées	41 000,00 €	41 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	75 878,00 €	75 878,00 €
204	Subventions d'équipement versées	31 000,00 €	31 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	192 920,40 €	262 920,40 €
23	Immobilisations en cours	7 221,60 €	7 221,60 €
4581241	Dépenses à subdiviser	15 000,00 €	38 574,60 €
		363 020,00 €	456 594,60 €

RECETTES			
CHAPITRES		BP	DM
001	Solde d'exécution	44 852,08 €	44 852,08 €
021	Virement de section investissement reporté	46 510,00 €	26 670,37 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		- €
040	Opérations d'ordre de transfert	226 000,00 €	226 000,00 €
10	Dotations et fonds divers	243 832,17 €	243 832,17 €
13	Subventions d'investissement	129 432,00 €	129 432,00 €
4582241	Recettes à subdiviser	15 000,00 €	33 699,60 €
16	Emprunt		93 574,60 €
		705 626,25 €	799 200,85 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_04-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de :

- **APPROUVER** la modification de la section fonctionnement telle que présentée ci-dessus, modifiant les chapitres suivants - 011 – 65 – 023 - en dépenses et les chapitres - 013 – 74 – 75 - en recettes, présentant un budget à l'équilibre en fonctionnement à 1 542 670.37€.
-**APPROUVER** la modification de la section investissement telle que présentée ci-dessus, modifiant les chapitres suivants – 21 – 4581 – en dépenses et les chapitres – 021 – 4582 – 16 – en recettes.
-**AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document afférent à cette Décision Modificative n°2 du Budget Principal.
- **AUTORISER** les services à mettre en œuvre la présente Décision Modificative n°2

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 19 voix Pour, unanimité

Maëlys BERTHO,
Secrétaire de séance

Sandrine CADORET,
Présidente de séance

MAIRIE DE LA TRINITE-SURZUR (MORBIHAN)

Retour de préfecture tamponné le : / 07 / 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260703-D2026_07_04-DE